

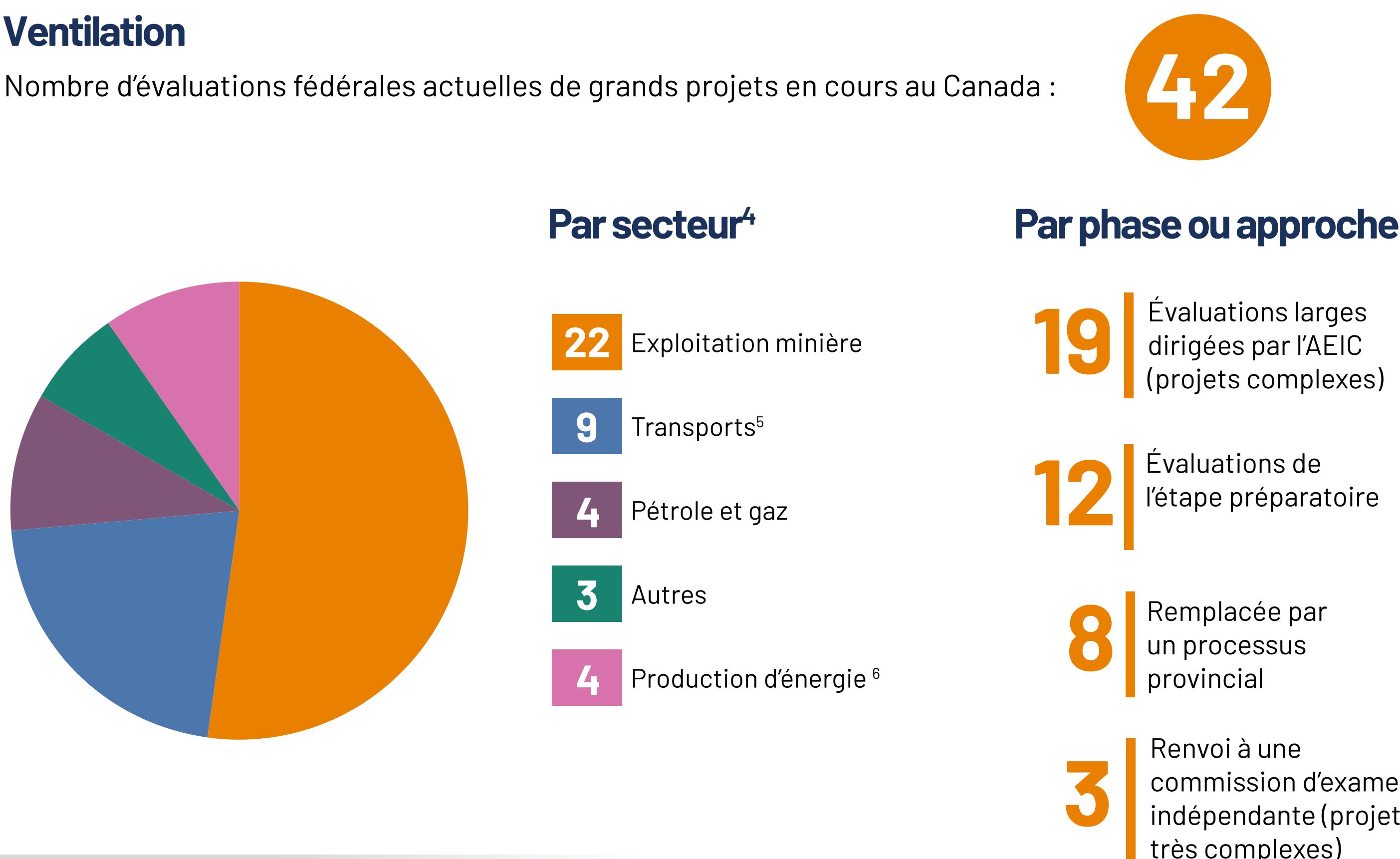
Agence d'évaluation d'impact du Canada

Rapport du quatrième trimestre en un coup d'œil

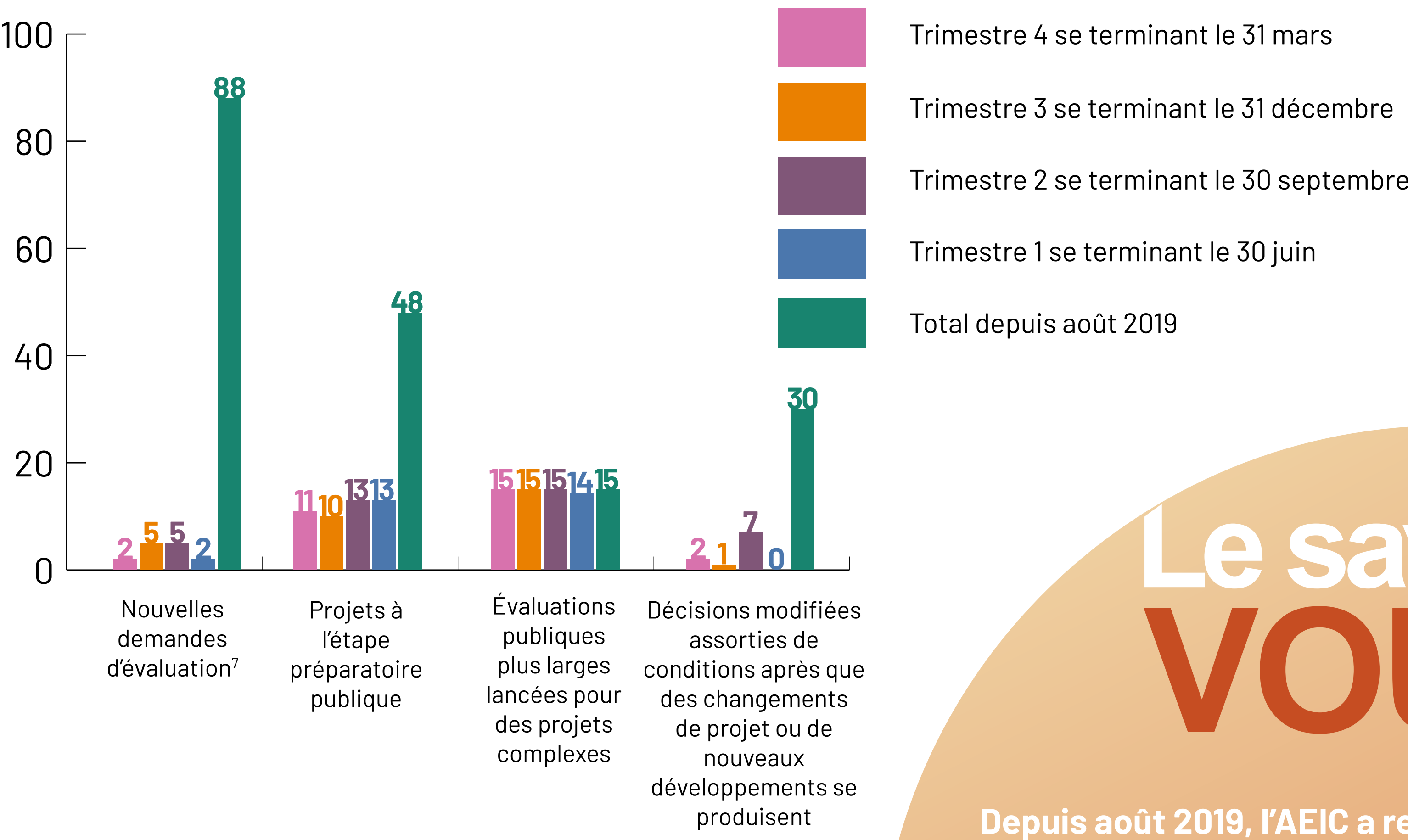
Le Canada veut de bons projets qui créent des emplois et d'autres avantages aujourd'hui, et qui soutiennent nos ressources pour l'avenir. **La Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)** modifiée du Canada fournit des évaluations qui sont opportunes, efficaces et axées sur ce qui importe. Pour ce faire, elle procède à des évaluations qui équilibrent la croissance économique et la protection de l'environnement, les droits des Autochtones et d'autres enjeux qui comptent le plus pour les Canadiens.

En fait, selon Bloomberg New Energy Finance, **« le Canada possède l'un des cadres d'évaluation d'impact les plus crédibles au monde. »**¹

Projets



Progrès des évaluations



¹Scores de production de métaux liés à la transition énergétique : Australia Top, Bloomberg NEF, 5 juillet 2023, pp. 15-16.

²Toutes les statistiques sont en date du 31 mars 2025. Nos rapports trimestriels se terminent le 30 juin, le 30 septembre, 31 décembre et le 31 mars.

³En tenant compte des élections fédérales et des modifications législatives.

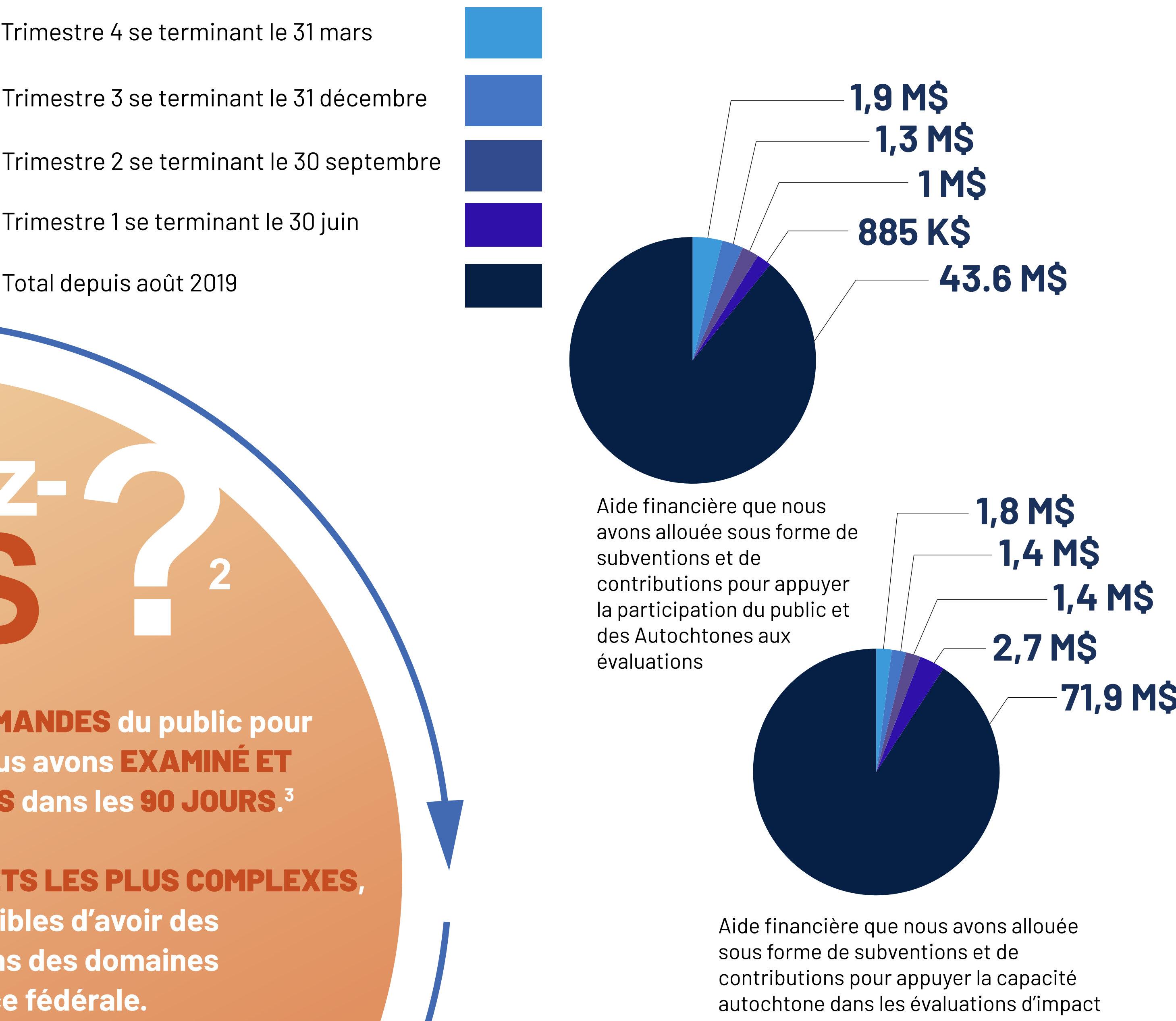
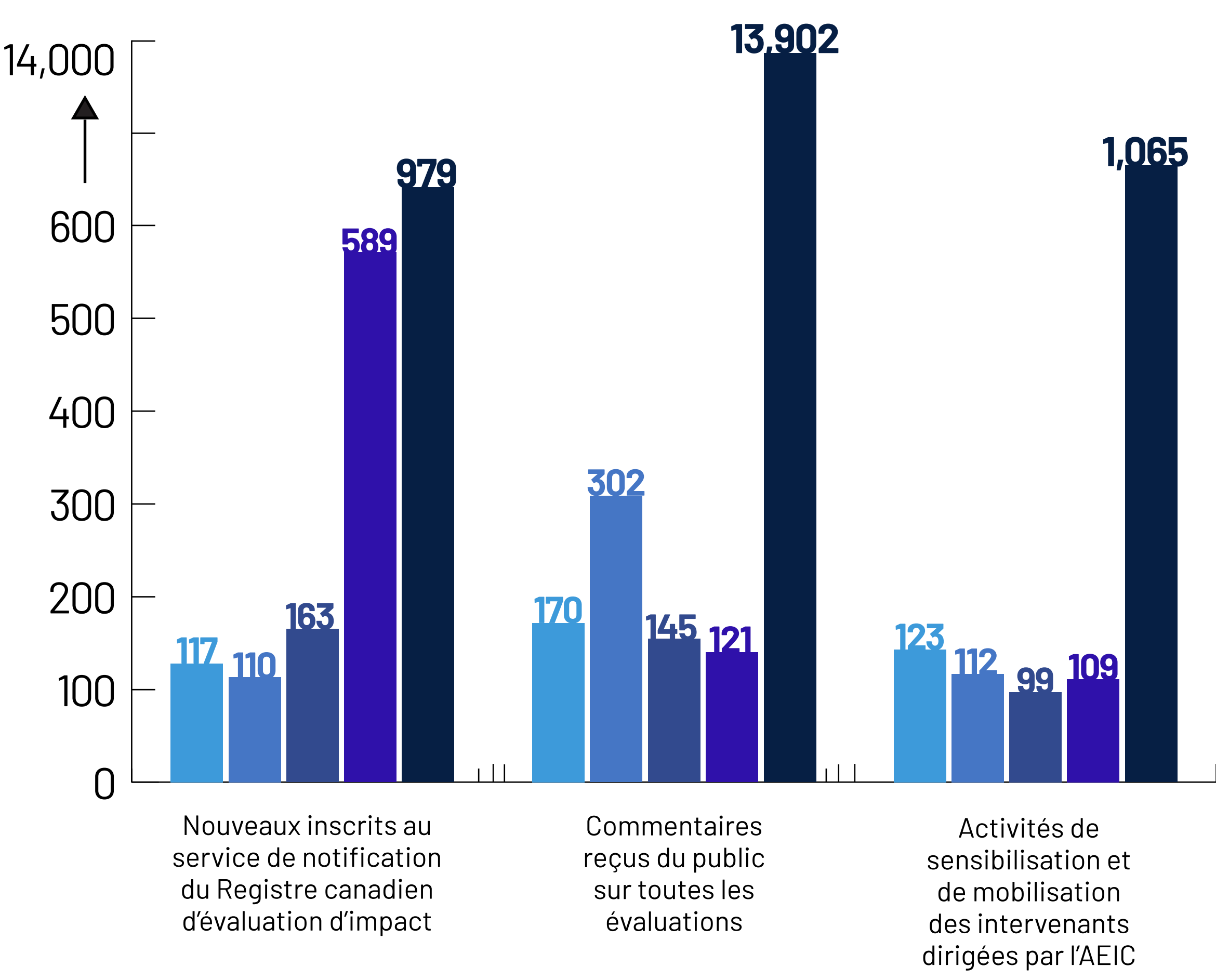
⁴Lorsque les projets sont multisectoriels, seul le secteur principal a été identifié.

⁵Comprend les chemins de fer, les autoroutes, les ponts, les aéroports, les ports et les aérodomes.

⁶Comprend les projets nucléaires, les lignes de transport d'énergie, les barrages, l'hydroélectricité et l'énergie éolienne extracôtière.

⁷Tous les types.

Participation



Le saviez-VOUS ?²

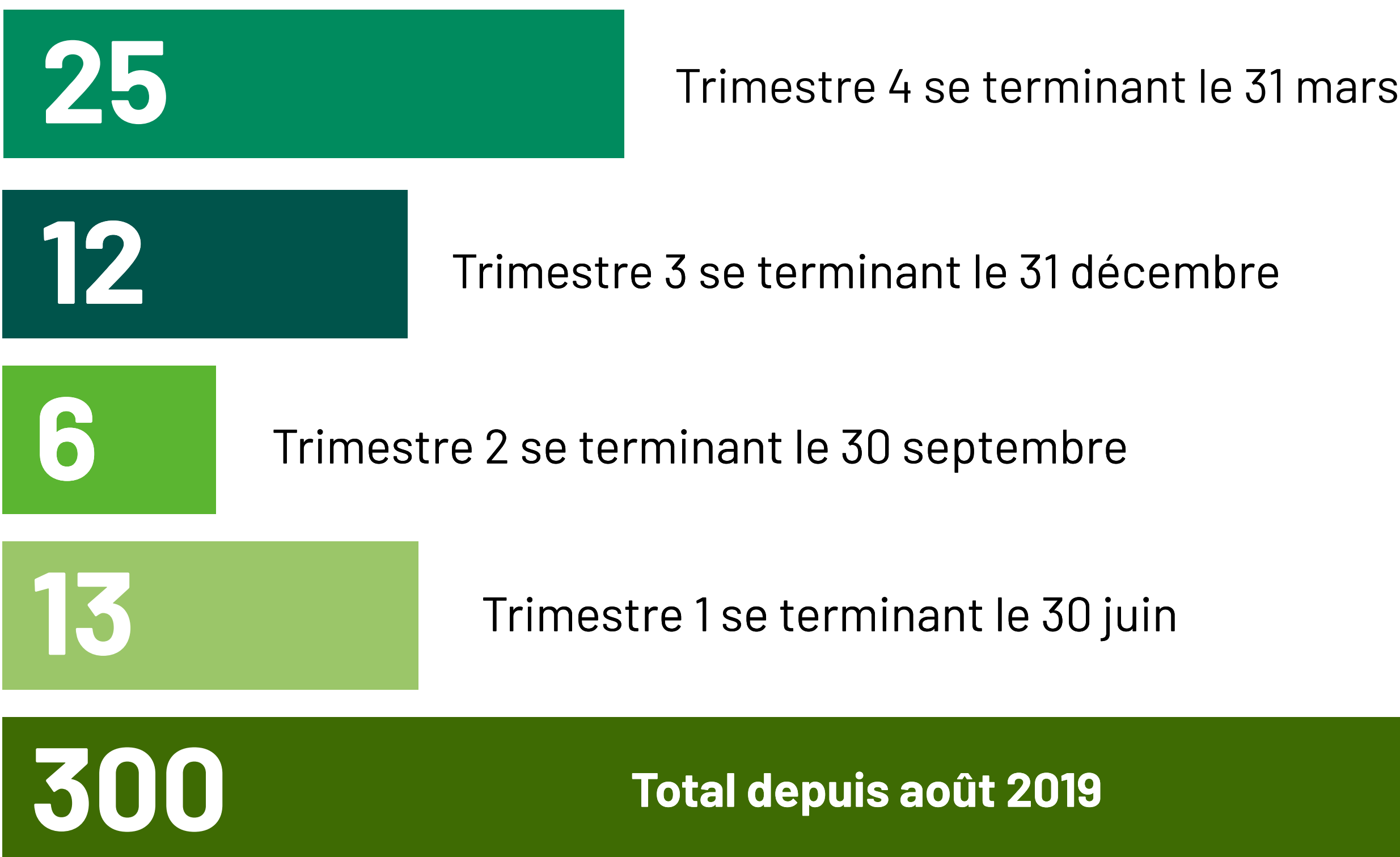
Depuis août 2019, l'AEIC a reçu **88 DEMANDES** du public pour différentes formes d'évaluation. Nous avons **EXAMINÉ ET RÉPONDU À TOUTES CES DEMANDES** dans les **90 JOURS**.³

La **LEI** ne s'applique qu'aux **PROJETS LES PLUS COMPLEXES**, à savoir ceux qui sont susceptibles d'avoir des effets négatifs importants dans des domaines relevant de la compétence fédérale.

Depuis 2019, en moyenne **HUIT** grands projets par année sont assujettis au processus en vertu de la LEI. **QUARANTE POUR CENT** de ces projets ont terminé le processus, dont bon nombre dans un **DÉLAI DE SIX MOIS**.

Surveillance

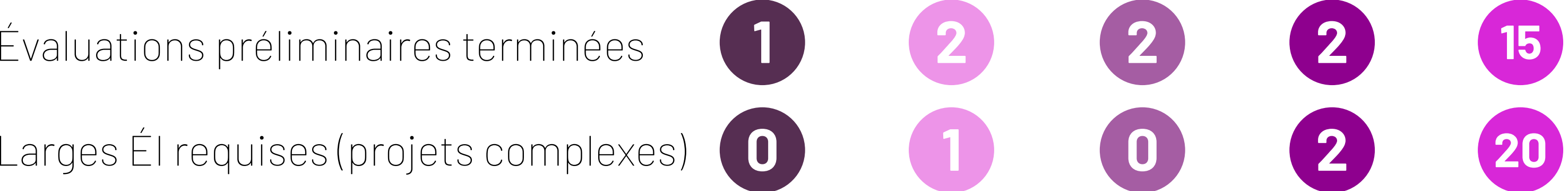
Inspections (sur place et hors site)



Demandes d'évaluation (tous types)



Décisions préliminaires relatives à l'ÉI (étape préparatoire de 180 jours)



Décisions relatives à l'ÉI de projets complexes



Décisions de procéder à une substitution*



Décisions d'évaluations environnementales



Vous cherchez plus d'informations sur nos projets?

Consultez le **Registre canadien d'évaluation d'impact** pour des informations détaillées.